

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE D'EXPLOITATION
DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE

L'an deux mille vingt-six et le 26 février à 10h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne, 19600 NESPOULS – salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 18 février 2026.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental

CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

CAUVALDOR : Monsieur Jean-Claude **FOUCHÉ**, Président (suppléant de M. GINESTE)

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Françoise CAYRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2026-02 – Mise en vente d'un véhicule

RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

La Régie de l'aéroport a adhéré au dispositif Airport Carbon Accreditation (ACA), dont l'objectif est d'amener les aéroports à atteindre un niveau « zéro émission carbone ». Ainsi, il est prévu le changement d'un des véhicules utilisés par la Régie.

Le véhicule Peugeot 408 hybride serait revendu pour être remplacé par un véhicule en location longue durée de type 3008 hybride rechargeable ou non rechargeable.

Nous vous demandons de bien vouloir acter le principe de changement de véhicule et autoriser

- la cession du véhicule 408 et la sortie de l'inventaire,
- l'inscription des crédits au budget 2026 et suivants en section de fonctionnement dépenses de la location du nouveau véhicule.

Nombre de membres en exercice :	8
Nombre de membres présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
Votes : Pour :	6
Contre :	0
Abstention :	0

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,

Enregistrée en Sous-Préfecture le 13/03/2026

Publiée et notifiée le 13/03/2026

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.